

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ D'ABOMEY-CALAVI



FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ

LE DÉCANAT

N° 887 /UAC/FSS/D/VD/SGE/CSS/SA

NOTE D'INFORMATION

Faisant suite à la note de service N°5927/UAC/VRAA/SEOU/SA du 30 avril 2026 du Vice-Recteur chargé des Affaires académiques, relative au dépôt des dossiers de la CUO en mode bimodal (physique et en ligne) à compter de l'année académique 2026-2027, le Doyen de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS) informe tous les postulants aux formations de Masters, Diplômes d'Études Spécialisées (D.E.S), ainsi que des étudiants en transfert dans les formations de base et dans les écoles (Kinésithérapie, Nutrition et ESAS), au titre de l'année académique 2026-2027, qu'ils aient déjà déposé ou non leur dossier physique au Secrétariat administratif, qu'il leur est fait obligation conformément à la décision du Rectorat, de s'inscrire en ligne sur la plateforme dédiée via le lien ci-après : <https://cuo.sigant-uac.bj/>

À cet effet, chaque candidat est tenu de :

- procéder à son inscription sur ladite plateforme ;
- imprimer le récapitulatif de dépôt généré à l'issue de l'inscription en ligne ;
- joindre cet imprimé à son dossier physique, qu'il soit déjà déposé ou en cours de dépôt au Secrétariat administratif de la FSS.

Le respect strict de cette procédure conditionne la prise en compte effective des candidatures.



Josué Dejinnin Georges AVAKOUDJO
Professeur